

ABONNEMENTS.

Un mois... 4 fr.
Trois mois... 11
Par la poste... 15
En No... 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.
ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, No 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ANGLETERRE. — Londres, 24 novembre.

La Gazette extraordinaire de Londres, de samedi 25 novembre contient, dans sa seconde édition, le document suivant sous le titre :

MARIAGE DE SA MAJESTÉ.

A la cour de Buckingham palace, le 25 novembre 1839, présents au conseil de S. M. la reine,

S. A. R. le duc de Cambridge, l'archevêque de Cantorbéry, le lord chancelier, le lord président, le lord du sceau privé, le duc de Norfolk, le duc de Devonshire, le duc de Montrose, le duc de Wellington, le marquis de Salisbury, le marquis de Adgley, le marquis de Normanby, le lord chambellan, les comtes de Surrey, d'Albemarle, de Jersey, d'Erroll, de Tankerville, Minto, Howe, Ambert, de Durham, Ripon, le vicomte Castlereagh, lord John Russell, les vicomtes Strangford, Palmerston, Melbourne, Beresford, Ebrington, lord Burghersh, l'évêque de Londres, les lords Willoughby de Eresby, Holland, Ellenborough, Hill, Bexley, Bloomfield, Wharnccliffe, Lyndhurst, Cowley, Wynford, Brougham, Denman, Abinger, Ashburton, Hatherton, Langdale, Monteagle, le président de la chambre des communes (the speaker), l'honorable T.-P. Gournay, l'honorable Hen. Pierpont, sir Robert Peel, sir Oore Ousefey, Henry Goulburn, le lord chief justice Tindal, sir William Alexander, sir George Cockburn, M. Stephen Lushington, M. Herries, le vice chancelier, sir George Murray, sir Henry Hardinge, sir Robert Adair, sir Brock Taylor, l'honorable Thomas Erskine, sir Ed. Hyde baron Parke, sir A. Johnston, le juge Bosanquet, sir Ed. Knatchbull, M. Planta, M. W. Peel, M. Labouchère, l'honorable George, S. Byng, le docteur Lushington, sir George Grey, M. le chancelier de l'échiquier, M. Macaulay;

S. M. étant aujourd'hui présente en conseil, a daigné faire la déclaration suivante, savoir :

« J'ai donné ordre que l'on vous convoquât à l'effet de vous faire connaître ma résolution sur un objet qui intéresse vivement le bien de mon peuple et le bonheur de ma vie.

« Mon intention est de m'unir en mariage avec le prince ALBERT de Saxe-Cobourg et Gotha.

« Connaissant toute la solennité de l'engagement que je vais contracter, je n'ai pas pris cette décision sans y avoir réfléchi profondément, et sans être bien assurée qu'avec la bénédiction du Dieu tout-puissant, elle contribuera à ma félicité domestique et servira les intérêts de ma patrie.

« J'ai jugé convenable de vous faire connaître au plus tôt cette résolution, afin que vous fussiez suffisamment instruits d'un objet d'une si haute importance pour moi et pour mon royaume, et qui, j'en suis persuadée, sera accueilli avec la plus grande satisfaction par tous mes sujets bien-aimés. »

« La reine ayant cessé de parler, tous les membres du conseil privé ont prié humblement Sa Majesté de permettre que cette gracieuse déclaration fût rendue publique, ce que Sa Majesté a daigné donner. G. GREVILLE.

— M. S. — Georges Gregg, ancien banquier irlandais d'une grande expérience, vient de publier une lettre adressée à sir Robert Peel, par laquelle il présente un remède utile et efficace suivant lui, contre les crises et paniques qui se produisent si fréquemment dans les banques et les transactions financières. Il propose au gouvernement d'émettre au lieu d'une partie des bons de l'échiquier, actuellement émis des bons du trésor à longues échéances, auxquels seraient attachés des coupons (semblables aux fonds étrangers qui se négocient sur notre place et dont les intérêts sont payables à Londres.)

Nos consuls à l'étranger recevraient des ordres pour payer les intérêts de ces bons dans le lieu de leur résidence respective et tireraient sur la banque d'Angleterre pour le montant des cou-

pons qui seraient détachés de souche des ces bons. Cela procurerait à ces valeurs une circulation universelle et mettrait à même la banque, ou les négocians de Londres qui font le commerce avec l'étranger de faire des remises de ces valeurs partout où le change serait défavorable à notre pays; et si la banque, par le moyen de ses agens sur le continent et en Amérique, faisait des avances sur ces valeurs à l'étranger, leur circulation dans les autres pays serait bientôt complètement établie et l'exportation considérable d'or qui a lieu en ce moment, serait jusqu'à un certain point arrêtée.

— On lit dans le journal le Globe : Les lettres de Hambourg font allusion à une transaction très défavorable qui va être mise au jour et au sujet de laquelle, nous le disons à regret, on cherche à jeter du blâme sur des négocians et des banquiers anglais, dont on cite les noms, et que l'on accuse d'avoir retiré d'immenses bénéfices de cette affaire.

Voici ce dont il s'agit : une monnaie d'or fin, d'un certain poids, connue sous le nom de Frédéric d'or, a eu cours longtemps dans toute l'Allemagne où elle a toujours été reçue sans aucune difficulté. Cette monnaie se fabriquait dans diverses villes et par diverses puissances. En dernier lieu, de fortes sommes avaient été fabriquées à Altona et circulaient comme à l'ordinaire; mais le bruit se répandit, on ne sait comment, que ces Frédéric de nouvelle émission n'avaient ni le poids, ni le titre; et l'on trouva, après les avoir essayés, qu'il leur manquait environ 1 pour cent. En conséquence leur prix de change tomba à Hambourg de 15, 7 marks 5/4, à 13, 4 marks 5/4 c'est à dire, d'environ 1 1/4 p. c.

Comme cette cir constance les a généralement discrédités, on va probablement les exporter pour en faire des remises; et dans ce cas, il ne tardera pas à en arriver de grandes quantités en Angleterre. Quelques personnes estiment qu'il a été frappé 5 millions de ces pièces, ce qui aurait donné à ceux qui les ont émises, un bénéfice de plus de 50,000 liv. st. (1 million 500 fr.) Nous croyons devoir donner la plus grande publicité à cette affaire, dans l'espoir de pouvoir détruire les insinuations qui ont été mises en avant contre nos compatriotes.

FRANCE. — Paris, le 25 NOVEMBRE.

On dit que le gouvernement belge est sur le point de contracter un emprunt avec le baron de Rothschild. Il y a quinze jours les chefs de cette maison ont eu à Wiesbaden une longue conférence avec le roi Léopold. (Correspond.)

— Le bruit se répand ce soir que la paix est conclue entre le Pacha d'Égypte et le sultan, d'accord avec les cinq puissances. Cette nouvelle mérite confirmation. (Constitutionnel.)

— On lit dans le Temps : « La Presse a parlé d'un double conseil des ministres tenu dans la même journée par suite des dépêches d'Orient arrivées par la voie de Vienne. Nous ne savons quelles peuvent être ces dépêches, mais on nous assure que voici les nouvelles dont le gouvernement a aujourd'hui connaissance :

» A Alexandrie, au moment même du départ du dernier paquebot, Méhémet considérait ses propositions de traité avec la Porte comme ratifiées. Le consul russe comme le consul français l'avaient également annoncé. Des lettres survenues dans la nuit ont paru changer la confiance du pacha et ajourner ses espérances. Il a dû faire partir pour Constantinople une de ses belles-filles presque en même temps que le paquebot partait pour Marseille. Voilà ce dont M. Cochelet a sans doute averti son gouvernement, car l'ambassade autrichienne est elle-même instruite de ce fait. Une pareille mission confiée à une telle personne, semble témoigner du désir que le vice-roi éprouve de voir terminer la question; et de la confiance qu'il a mise désormais dans Kosrew et dans la sultane Validé, à laquelle il adresse, dit-on, sa belle-fille. »

— On lit dans le Courrier Français : « On nous communique une lettre de Marseille, venant d'une maison respectable, et affirmant qu'un arrangement a été conclu entre Méhémet-Ali et la porte Ottomane d'accord avec les consuls des cinq puissances. Quoique cette nouvelle, fort importante si elle se confirme, soit garantie par la lettre que nous venons de citer, nous ne la présentons néanmoins qu'avec doute, parce que si elle a pu parvenir ici par la voie de la poste, elle a dû être connue du gouvernement, il y a deux jours au moins, par la voie du télégraphe, et qu'il en aurait transpiré quelque chose, malgré toute la discrétion du cabinet.

— Un arrêté du préfet du Nord nomme une commission d'enquête pour l'ouverture d'un canal de jonction de la Sambre avec l'Escaut, soit par la vallée de la Selle, soit par celle de l'Escaillon.

— Le Capitole dont le rédacteur est M. Charles Durand, qui a été longtemps à la tête du Journal de Francfort, annonce à ses lecteurs qu'il peut garantir l'exactitude du fait suivant : « Par une correspondance secrète entre l'Autriche, la Prusse et la Russie, on a disposé, en faveur de la première de ces puissances, d'un petit cadeau d'amitié, garanti par une convention mystérieuse. Ce cadeau en quoi consiste-t-il? Qu'a-t-on donné à l'Autriche malgré tous les traités actuels? La ville libre de Cracovie.

» Il a été convenu que cette ville serait occupée par les trois puissances, sous prétexte de pacification et de protectorat, que la Russie retirerait bientôt après ses troupes dans un rayon déterminé, la Prusse beaucoup plus loin, et que la garnison autrichienne resterait seule et occuperait la ville jusqu'au jour où le cabinet de Vienne trouverait la circonstance favorable pour proclamer Cracovie ville de l'empire.

» Le Capitole, pour première révélation, annonce donc que Cracovie est devenue une ville autrichienne par des traités secrets que connaissent les puissances du Nord; et que la chose a été faite tellement à l'insu des cabinets de Paris et de Londres, que les diplomates français et anglais ne s'en doutent pas encore, et ne l'apprendront que par notre journal. »

— L'Américain Carter est arrivé avant-hier et hier, à minuit, les animaux ont été reçus au cirque olympique. Il y a eu reconnaissance touchante. Carter ne parle qu'anglais et l'on est obligé de se servir d'un interprète pour causer avec lui. On lui a fait bon accueil, mais il répondait fort naïvement : « Ces messieurs et ces dames sont bien aimables, mais je vous dirais bien que mes animaux fussent arrivés. Je ne me trouve bien qu'avec eux. » Aujourd'hui ont commencé les répétitions du Lion du désert, mimodrame dans lequel il doit faire son début et dont la scène se passe à Alger. Les Français y jouent un rôle important.

— Un plaisant, possesseur de deux chiens de terre-neuve, fort intelligents, a eu l'idée de leur faire faire deux costumes de lion. Toute une peau de lion s'ajuste parfaitement à leurs corps et leur donne l'apparence de monstres du désert. Ainsi déguisés, il leur fait faire tout ce que faisaient les lions de M. Van Amburgh et même bien d'autres choses. C'est ce soir que le nouveau dompteur essaie ses exercices sur le théâtre du Panthéon.

— Le fameux Martin qui a précédé Van Amburgh dans la carrière est retiré aujourd'hui dans une province avec une quinzaine de mille livres de rentes.

Une correspondance de Bayonne du 22 novembre parle de l'armée carliste en Catalogne comme étant bien organisée. Balmaceda avec 250 chevaux a été envoyé par Cabrera en Catalogne.

— Nous recevons des lettres de Madrid du 18 qui nous donnent quelques détails sur la situation : Cordoue, Grenade, Cadix, Murcie et Alicante se montrent disposés à refuser l'impôt. De

FEUILLETON. — 27 NOVEMBRE.

UNE MISE EN CHAPELLE A NAPLES.

Voir Naples et puis mourir, dit un ancien proverbe que les Napolitains répètent sans cesse avec orgueil quand ils parlent de leur belle patrie. Je ne partage pas entièrement cette opinion; bien loin de là, je ne cesserais de dire : Voir Naples et vivre ensuite le plus longtemps possible, pour nourrir son imagination des souvenirs qu'on aura recueillis dans ce pays enchanté; voir Naples et vivre ensuite pour aller admirer encore ce golfe magnifique, ces riches colines et cette ville qui s'élève en amphithéâtre comme la reine de toutes les richesses que la nature a prodiguées à cette heureuse contrée; voir Naples et vivre encore pour aller respirer cet air parfumé qui s'exhale de tous côtés, et pour savourer enfin toutes les délices célestes sur ce morceau de ciel que Dieu a laissé tomber sur la terre.

Assez d'auteurs ont dépeint les beautés des environs de Naples; tout le monde connaît cette contrée sans l'avoir visitée; on a même beaucoup écrit sur les mœurs de ses habitans, c'est-à-dire on a beaucoup parlé des classes supérieures de la société. Mais le peuple, cette partie de la nation dont les sueurs fertilisent la terre au profit des grands, on n'en parle pas, ou, si on en dit un mot, c'est pour le flétrir. On ne voit que ses haillons, qu'on s'est bien gardé de soulever; on paraît craindre d'y rencontrer quelque vertu, et on n'a supposé que des vices sous cet extérieur qui n'inspire que le dégoût à nos voyageurs aristocrates, et qui aurait dû exciter une profonde pitié à ces cœurs dédaigneux, accoutumés à juger les nations pour ainsi dire à vol-d'oiseau et sans rien approfondir. Et que peut-on attendre d'un malheureux peuple plongé dans l'ignorance, égaré par les superstitions, abruti par le despotisme et la misère? Dans ce pays, il n'y a que ce qu'on appelle la populace et les grands. Ces derniers s'édifient presque toutes les propriétés, à l'exception de celles qui sont dévolues, inféodées au clergé.

Le hasard me fit connaître un de ces prêtres dignes de servir d'interprète entre Dieu et les hommes; il passait une grande partie de sa vie à soulager les malheureux, auxquels il ne cessait de prodiguer des consolations et des bienfaits. Voici à quelle occasion je le vis pour la première fois.

Un soir, c'était en 1822, en revenant du théâtre Saint-Charles, je traversai une des rues étroites et obscures qui aboutissent à la rue Tolède; j'entendis tout-à-coup des gémissemens, et je vis plusieurs personnes entrer dans une maison où il se passait des choses extraordinaires.

Poussé par la curiosité, j'entre, et, guidé par une lampe qui brûlait à côté

d'une madone, je pénétrai dans une salle basse où se trouvaient réunies plusieurs personnes du peuple. Là, j'aperçus une jeune fille couchée sur un lit tout ensanglanté; elle souffrait des douleurs atroces, ses traits se contractaient, ses yeux égarés et déjà voilés des ombres de la mort, se fixaient de temps en temps sur un jeune homme qui, à genoux au pied du lit, adressait au ciel de ferventes prières. La jeune fille portait sa main sur sa poitrine comme pour arrêter les flots de sang qui en sortaient, elle s'efforçait de parler; on voyait qu'elle avait quelque chose de bien pressé à dire; mais suffoquée par la douleur, elle remuait les lèvres sans pouvoir prononcer une seule parole.

Un prêtre vénérable suivait des yeux tous les mouvemens de la jeune fille et lui parlait du ciel : « Courage! mon enfant, disait-il ayez confiance en Dieu, il est bon et il vous pardonnera. » Tous les assistants, mornes et pâles d'effroi et de pitié, écoutaient avec une religieuse attention toutes les paroles du prêtre.

Il y eut un instant de silence général; ces jeunes filles, ces lazarones, aux traits âpres et à la peau hâlée par le soleil, prirent tout à coup une expression sublime de pitié et de compassion. La jeune fille fit un effort sur elle-même, se leva un peu sur ses coudes, ses yeux se portèrent sur chacune de ces figures désolées, et semblaient les consoler et leur dire un dernier adieu. Elle fit signe au jeune homme qui était à genoux au pied de son lit, et rassemblant le peu de force qui lui restait : « Piétro! dit-elle, viens ici, là, auprès de moi. Je vais mourir, je te laisse un frère à consoler et ma mère à nourrir, ou ma mère... Tu es un autre moi-même. Encore une grâce... jure-moi bien de par-lonner à celui qui a causé ma mort.

A ces mots, Piétro, le fiancé de la jeune fille, qui tenait embrassée la main de son amante, la laisse tomber, il détourne la tête; ses yeux lancent des étincelles de rage et de vengeance.

— Lui pardonner! s'écrie-t-il, non, jamais!... — Jure le moi, mon Piétro, imite mon exemple; que j'emporte au ciel cette dernière consolation. Ne me venge pas, tu te perdrais toi-même!... Ici la voix de la jeune fille s'affaiblit, un voile épais couvrit ses beaux yeux, une pâleur mortelle enveloppa toute sa figure. Pardonne lui, Piétro, murmura-t-elle... — Pardonne, mon fils, s'écria le prêtre.

Piétro resta muet, et cacha sa tête dans ses mains pour étouffer ses sanglots et pour mieux résister à la prière de sa bien aimée et à cette scène qui lui déchirait le cœur. Quand il voulut la regarder encore une fois elle n'était plus.

— Vengeance! vengeance! crient tout les assistants! — Ne troublez pas son repos, dit le prêtre en élevant la voix; respectez

cet ange qui est retourné vers sa première demeure. Sortez tous, et vous, Piétro, et vous Lorenzo, à genoux et priez, car la prière calme nos souffrances et nous inspire de saintes idées.

Cependant, j'étais resté immobile dans un coin de la salle, je demandai au prêtre la permission de rester avec lui pour l'aider à calmer et à garder ces deux jeunes gens qui étaient à genoux auprès du cadavre d'une sœur et d'une amante.

Dès que tout le monde fut sorti, don Matteo (c'était le nom du respectable ecclésiastique, prit Piétro par la main, et le regardant d'un air suppliant :

— Mon ami, lui dit-il, vous avez entendu la dernière prière de votre bien-aimée.

— Oui, mon père.

— Elle vous défend de la venger.

— Ce serait un crime de lui obéir.

— Pauvre Piétro, la douleur vous égare; plus tard, vous serez plus calme, et vous pardonnerez. Dieu le veut et votre vie en dépend.

— Ma vie! on voit bien que vous n'avez jamais aimé! Ma vie ne m'appartient plus. Ma vie! c'était Antonina; e ne respirais que pour elle, que par elle.

Vous voulez que je vive et que je ne la venge pas; c'est impossible. Le seigneur Mortello, si fier de sa fortune et de son nom qu'il déshonore, pourrait encore me jeter le mépris à la face, après m'avoir enlevé le seul bien que je possédasse au monde; il pourrait encore aller promener ses turpitudes de famille en famille, et tout cela pendant que Piétro aurait un poignard à sa ceinture et un bras vigoureux pour frapper. Non, non, il mourra; la justice céleste le condamne, l'enfer le réclame, et c'est moi qui serais le bourreau; il mourra, vous dis-je, il mourra.

Pendant que Piétro exhalait ainsi son délire, Lorenzo, le frère de la jeune-fille était resté immobile; il paraissait étranger à tout ce qui se passait autour de lui. Tout à coup il prend convulsivement la main de Piétro : « Bien, mon frère, bien, le fiancé de ma sœur ne doit pas tenir un autre langage. Si tu avais pardonné, moi je restais, et je t'aurais conseillé de ne plus te trouver en ma présence, tu n'aurais été qu'un lâche. Que nous rester-il maintenant qu'elle n'est plus? Des larmes à verser! Et nous pleurerions comme des femmes sans cœur! Nous sommes hommes, frères, et c'est dans le sang de l'infâme Mortello que nous devons chercher la seule consolation qui soit digne de nous! Tu l'as dit, je le répète : il mourra!

Le bon prêtre voyant qu'il ne pouvait calmer une colère aussi légitime, dit aux deux jeunes gens : « Allez, mes amis, allez prier auprès du lit de la

toutes parts on semble croire que si quelque échec était subi par nos armes en Aragon, notre situation serait analogue à celle de 1836. Il paraît que quelques députations provinciales ont eu l'idée, tout à fait neuve en matière financière, d'engager les contribuables à expédier directement leurs fonds au général en chef de l'armée au lieu de les verser au trésor.

Le gouvernement, pour éviter les conséquences de ces résolutions, a organisé des brigades volontaires chargées de tenir le peuple en respect. On doute généralement de l'issue favorable des nouvelles élections, surtout, quand on considère que la Catalogne, Valence, Grenada, Malaga et d'autres points encore, sont sous l'influence immédiate des hommes du mouvement, Sevane, Infante, Alvarez y commandant. Ces exaltés redoublent d'audace à Madrid, il s'est formé un club pour remplacer celui des fédérés.

— On écrit de Madrid, le 18 novembre :

Le ministère qui, par le décret de dissolution, a fait preuve de fermeté, continue à se montrer énergique. Il a été décidé en conseil des ministres que des employés supérieurs en grand nombre seraient changés dans les provinces.

Il n'est plus question du général Lahera pour remplir les fonctions de capitaine général à Madrid; ces fonctions doivent être confiées au général Oraa qui commande à Burgos.

— On parle d'un manifeste préparé par le ministère et que signerait la reine.

— L'armée du duc de la Victoire a dû continuer le 14 les opérations suspendues par l'absence des moyens de transport et des subsistances. Les besoins de l'armée ont été pris en considération par le gouvernement qui n'a pas pu lui faire passer des ressources suffisantes; mais les envois vont permettre au général de faire avancer la ligne d'occupation.

— La *Gazette de Languedoc* prétend que Cabrera vient d'adresser à Espartero une lettre fort bien conçue pour lui proposer un combat singulier, afin d'épargner l'effusion du sang espagnol.

— La *Guionne*, journal carliste de Bordeaux, contient une lettre de Madrid du 18, dans laquelle il est dit que MM. Zea-Bermudez et Cruz sont appelés en Espagne pour faire partie du conseil de la reine.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 26 novembre.

Le nouveau tableau des avocats près de la cour d'appel de Bruxelles pour l'année 1839-1840, en porte le nombre à 124; ceux domiciliés hors de l'arrondissement de Bruxelles, exerçant près ladite cour sont au nombre de 45.

— Nous apprenons de Londres que Mme. Van de Weyer, femme de notre ministre plénipotentiaire près le cabinet de St.-James, est accouchée d'un garçon le 20 de ce mois.

(*Indépendant.*)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 26 novembre. — La séance est ouverte à 2 heures 1/2 par l'appel nominal, la lecture du procès et l'analyse des pétitions.

M. A. Rodenbach. Dans une de nos dernières séances j'ai demandé, conjointement avec l'honorable M. de Roo, que la commission des pétitions soit invitée à faire un rapport avant la discussion du budget des travaux publics, sur la requête de la ville de Thielt, relativement au déplacement du chemin de fer entre Gand et Bruges. Il m'a été adressé aujourd'hui une adhésion à cette pétition de la part des régences d'Ardoye, Cools-camps, Seghem et Swerezele; je viens de la déposer sur le bureau, et je demande qu'on en fasse également un rapport avant la discussion du budget dont je viens de parler.

M. Demonceau dépose sur le bureau le rapport de la section centrale sur le budget des voies et moyens. La chambre en ordonne l'impression sans lecture préalable.

M. le président. La Chambre veut-elle fixer le jour de la discussion ?

M. de Brouckere. La chambre ne peut pas fixer dès aujourd'hui le jour de la discussion du budget des voies et moyens, si elle veut mettre un terme à la marche absurde de voter les recettes avant les dépenses. Voilà huit ans que nous réclamons contre cette marche, et voilà huit ans que l'obstination du ministère nous force d'y rester; je dis obstination, car il y a mauvaise volonté évidente de la part du gouvernement: il suffirait en effet de convoquer les chambres un mois plutôt que l'époque

voulue par la constitution, et alors nous aurions eu le temps d'examiner le budget des dépenses avant celui des voies et moyens. Quoique l'on fasse, quelques instances qu'on ait faites auprès du ministère, pour l'engager à convoquer les chambres, tout a été inutile.

Et cela se conçoit très-bien, car les ministres vivent plus à l'aise en l'absence des chambres, ce n'est jamais qu'en l'absence des chambres qu'il se passe des choses extraordinaires, que le public apprend des destitutions injustes, des démissions forcées, des visites domiciliaires vexatoires et injustes, des adjudications de canaux contrairement à toutes les règles établies, et pour faire la cour à un pays voisin; et c'est à cause de cela que, depuis huit ans, nous agissons contrairement au bon sens et à la raison.

La chambre a bien compris que dans un pays bien organisé on fixe les dépenses avant les recettes, car en votant les voies et moyens en premier, il peut arriver que nous votions des charges inutiles, ou des voies et moyens insuffisants. Si la chambre par exemple, décidait que nous ne devons plus conserver une armée aussi considérable, le budget de la guerre pourrait être réduit de 10 millions; or, je le demande, ne serait-il pas absurde de voter un budget de 10 millions plus fort qu'il ne doit l'être réellement.

Je demande donc que la chambre déclare que l'année prochaine, quelles que soient les conséquences de son refus, elle ne votera plus les recettes avant les dépenses; force sera bien au ministère de sortir de son apathie, et je propose en outre à la chambre de ne prendre aucune décision aujourd'hui sur l'époque où nous discuterons le budget des voies et moyens.

M. Demonceau. Je n'ai pas qualité pour justifier le ministère, mais je dois justifier la section centrale.

M. de Brouckere. Je ne l'ai pas attaquée.

M. Demonceau. Je veux dire que la section centrale a émis la même opinion que vous, et je demande la permission de lire cette partie de mon rapport.

La section centrale estime qu'il est contraire aux règles de la comptabilité de voter les recettes avant les dépenses, mais elle ne peut se dispenser d'ajouter que dans l'état actuel des choses, il y a lieu de passer outre pour l'exercice prochain, afin que le sénat ait le temps de voter le budget avant le premier janvier.

La section centrale a pensé que la combinaison la plus propre à faire cesser cet état de choses, serait de voter en 1840, avant la clôture de la session, les budgets de 1841.

Vous voyez que la section centrale n'avait pas attendu la réclamation qui vient d'être faite. Maintenant je laisse à la chambre de décider ce qu'elle doit faire. Je proposerai de fixer la discussion de ce budget à mercredi prochain en huit.

M. Verhaegen. Je viens appuyer les propositions de M. de Brouckere, car avant de discuter les budgets, il est nécessaire que la chambre s'explique avec le ministère. Ordinairement nous avons un discours du trône, et dans l'adresse, en réponse à ce discours, la chambre trouve naturelle de se déclarer sur la conduite des ministres, de leur demander compte du passé et de leur demander quels sont leurs projets pour l'avenir. Il faut donc qu'une discussion générale précède la discussion des budgets.

M. Dumortier. Il est clair qu'en bonne administration, il faut voter les dépenses avant les recettes, et quelle que soit la nécessité de voter les recettes, il faut examiner avant les dépenses; or, à l'exception des centimes additionnels votés lors de la persévérance et du courage du ministère, le budget est absolument le même que celui de l'année passée.

Je veux aussi qu'il y ait une discussion générale sur la conduite du ministère. Cette année nous n'avons pas eu de discours du trône, le ministère a voulu par là se soustraire au contrôle de la chambre et nous ôter les moyens de juger ses actes. Il faut donc que dans une discussion générale, nous puissions examiner les actes du ministère dans le passé, et voir si nous pouvons lui donner notre confiance dans l'avenir.

M. le ministre des finances. Je viens, messieurs, justifier le gouvernement du reproche qu'on lui a adressé: il a été impossible au gouvernement de convoquer les chambres avant l'époque fixée par la constitution; quant à ce que le budget des voies et moyens se présente le premier, le gouvernement n'y est pour rien; il ne s'est pas immiscé au travail des sections. Mais il était tout naturel que les sections commençassent par les voies et moyens, parce qu'il est nécessaire que ce budget soit voté par les deux chambres avant le premier janvier prochain, afin de mettre le gouvernement en état d'opérer ses recouvrements.

jeune vierge que nous pleurons; priez avec ferveur. Je vais dans la salle voisine avec cet étranger qui vous a témoigné tant de bienveillance.

Ces deux hommes, tout-à-l'heure si violents, si furieux contemplant un instant les traits de celle qu'ils aimaient tant, se jettent à genoux et prient, non pour elle, car à leurs yeux elle n'a pas besoin de prières, mais c'est pour eux qu'ils invoquent le ciel. Peu à peu leur voix devient plus faible, la douleur cède à la fatigue et au besoin du repos; ils s'endorment à genoux en murmurant le nom d'Antonina.

Dou Matteo qui avait suivi tous leurs mouvements, ferme alors la porte et vient me trouver. Il s'assoit à côté de moi sur un banc où je commençais aussi à sommeiller. Vous avez été bien ému, me dit-il; et moi, que n'ai-je pas souffert; laissez-moi pleurer; tout-à-l'heure je devais des consolations et du courage à ces malheureux qui dorment maintenant d'un profond sommeil.

Pietro et cette jeune fille, me dit Matteo, vous inspirent le plus vif intérêt; ils le méritent bien; vous avez peut-être crié qu'Antonina, si belle, si pure, ce matin, avait été assassinée. C'est elle-même qui s'est donnée la mort.

Le comte de Mortello est un homme de quarante ans, issu d'une des plus anciennes familles de Naples, il a hérité d'immenses richesses; il est fier, dur, abandonné au plaisir et à la débauche. Méprisant tout ce qui n'est pas placé au-dessus de lui, il semble avoir pris à tâche de porter le déshonneur dans toutes les familles du peuple; il rit des maux qu'il a causés, des larmes qu'il a fait couler. Tout le monde le craint et le méprise et cependant tout le monde semble le respecter parce qu'il est riche et puissant.

Antonina, cette jeune fille que vous venez de voir mourir il n'y a qu'un instant, fut un jour aperçue par Mortello; aussitôt il l'aime de cet amour qui donne la mort. Antonina était si belle, si innocente! et le comte si avide de ces plaisirs qui perdent ceux qui les partagent!

Le monstre n'eut pas plutôt vu la jeune fille qu'il envoya des émissaires bien dignes de servir un tel maître. Ceux-ci employèrent tout auprès d'Antonina pour la corrompre, promesses d'un bel avenir, prières, fortune, belles parures, caresses, menaces, rien ne fut négligé; mais comment glisser le venin de la corruption dans ce cœur qui rejette tout avec dégoût!

Les gens de Mortello vont lui rapporter l'inutilité de leurs démarches; il bondit comme un tigre qui voit sa proie échapper. Son amour-propre est offensé et c'est la chose qu'il pardonne le moins. Maladroits, dit-il à ses émissaires, je vous paye au poids de l'or, et quels services me rendez-vous? Toute votre adresse a échoué devant la prétendue vertu d'une misérable petite fille. J'irai moi-même la voir cette beauté incorruptible, et si elle a

encore l'audace de refuser mon cœur, malheur! malheur à vous, à elle, à tout ce qui m'environne.

Lorsque Mortello fut seul il se mit à réfléchir aux moyens qui pourraient l'amener à son but infâme. Elle est à moi, s'écria-t-il tout à coup, et lorsque la nuit est venue, il sortit seul et va trouver la mère d'Antonina. C'est une femme âgée d'un caractère faible et qui ne pouvant plus rien faire, vivait du travail de ses deux enfants.

Le comte la trouve seule, et pour tromper plus facilement cette pauvre vieille femme, il la flatte, la plaint, la caresse. Elle qui reconnaît Mortello, est saisie d'étonnement et de crainte. Bonne mère, dit-il, vous mariez donc votre charmante Antonina; je viens vous faire mon compliment; vous n'êtes pas bien riche ?

— Je n'ai d'autre fortune que le travail de mes deux enfants, mais la Providence est grande, monseigneur, et j'ai confiance en elle.

— Et vous faites bien; mais en attendant que la Providence vienne à votre secours, voici une bourse; elle contient de quoi payer les frais de la noce que vous allez bientôt célébrer. Ce n'est pas tout; je doterai Antonina.

— Que de bontés, monseigneur!

— Cela vous étonne, bonne mère! je suis si mal connu j'aime cependant à faire du bien. Je reviendrai vous voir, mais surtout ne parlez à personne de cette bourse. Que vos enfants et Pietro surtout ignorent que je suis venu ici; leur bonheur dépend de votre discrétion. Si vous n'étiez pas discrète, tout serait perdu. Je reviendrai vous voir. Quand êtes-vous seule ?

— Depuis le matin huit heures jusqu'au soir neuf heures. Mes enfants travaillent toute la journée avec Pietro dans la fabrique voisine.

— Antonina ne vient-elle pas quelquefois avec son frère ?

— Souvent une heure ou deux avant.

— C'est bien; encore une fois, du silence, et dans peu de jours vos enfants seront heureux!

A ces mots il laissa la pauvre femme dans l'admiration et l'attendrissement. Elle ouvre la bourse, compte les pièces d'or, les recompte; jamais elle n'en avait tant vu. Quelque chose cependant l'inquiète. Dans quel but le comte a-t-il été si généreux? Et qu'importe? dit-elle en jetant un coup d'œil de complaisance sur les pièces d'or qu'elle a étalées sur la table. Voyez comme le monde est méchant! on calomnie cet homme bienfaisant qui sans doute a soulagé déjà bien des misères. Que Pietro et Antonina vont être heureux!

Mortello revint plusieurs fois, mais toujours à des heures où les jeunes gens étaient absents. Enfin, un jour il dit à la mère d'Antonina qu'il a be-

Quant à une discussion générale le ministère ne s'y oppose pas, il est prêt à la soutenir.

M. de Brouckere insiste avec force pour qu'on ne décide pas que la discussion aura lieu mercredi, afin que si le rapport d'un autre budget était prêt, on pût le discuter avant. (Adhésion sur les bancs de l'opposition.)

Après quelque débat cette proposition est rejetée par 38 voix contre 19.

M. le ministre des travaux publics dépose sur le bureau un rapport sur les redevances des mines. La chambre en ordonne l'impression.

M. le ministre de l'intérieur dépose un projet de loi prorogeant d'une année la loi relative aux primes pour construction de navires. — Renvoyé à une commission qui sera nommée par le bureau.

M. le ministre des finances dépose un projet de loi tendant à autoriser l'émission de 12 millions de bons du trésor, pour les besoins du chemin de fer et des routes pavées.

Ce projet est renvoyé aux sections.

On passe à l'appel nominal sur le projet de loi conférant la naturalisation à M. Boursier, archiviste de la chambre des représentants. La chambre n'était plus en nombre.

La séance est levée à 4 heures 1/4. La chambre convoquée ultérieurement.

LIÈGE, LE 27 NOVEMBRE.

Nous apprenons de source certaine que le roi arrivera à Liège vendredi prochain, de retour de son voyage d'Allemagne. Il descendra chez M. le baron Vandestein, gouverneur de la province; le lendemain, samedi, il recevra les autorités civiles et militaires, et partira immédiatement pour Bruxelles.

Le conseil communal, dans le huis-clos de sa séance de samedi dernier, a procédé aux promotions et nominations suivantes, dans les écoles communales de cette ville :

Écoles du jour. — 1. Le sieur Pierre Oger, secondant de 2^e classe à l'école de garçons de l'Est, passe en qualité de secondant de 1^{re} classe au Sud, en remplacement du sieur Camal, démissionnaire.

2. Le sieur Blanvalet, secondant de 2^{me} classe, passe en la même qualité en remplacement du sieur Pierre Oger, à l'école de l'Est.

3. Le sieur Lecharlier remplace le sieur Mathias Maghin, à l'école du Sud, en qualité de secondant de 2^{me} classe.

4. Le sieur Dumoulin remplace à l'école de l'Est le sieur Henri Leclercq, appelé à l'école de l'Ouest en qualité de secondant de 1^{re} classe;

5. Le sieur Filot remplace à l'Est, le sieur Kinet, secondant de 2^e classe, démissionnaire.

Les nouveaux secondants nommés sont: le sieur Carpay à l'école du Nord, le sieur Deckers, à l'école de l'Ouest, et le sieur Martin Leclercq, à l'école de l'Est.

École du soir. — Sont nommés à l'école préparatoire industrielle 1. le sieur Henri Leclercq, secondant de 2^e classe, en remplacement du sieur Camal, démissionnaire.

2. Le sieur Léonard Nizet, secondant de 3^e classe, en remplacement du sieur Kinet, démissionnaire.

Deux individus, l'un âgé de 20 ans, se disant ouvrier imprimeur, domicilié à Bruxelles, l'autre âgé de 55 ans, commis-voyageur, domiciliés à Bruges, sont arrivés ensemble à l'auberge du *Bateau de Hollande*, rue sur Meuse-à-l'Eau; après y avoir séjourné un mois, ils sont disparus laissant une dette de 107 fr. Avant leur fuite, l'un d'eux a escroqué cinq francs chez M. Cap, fils, boulanger. On les accuse encore d'avoir commis d'autres escroqueries.

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro que le cadavre d'un homme a été retiré de l'Ourle avant-hier. Nous apprenons que c'est celui du sieur Millet, fabricant, domicilié à Rhems, en Champagne, où sa famille réside. Il paraît que des spéculations malheureuses qui l'ont ruiné, l'ont porté à cet acte de désespoir.

Le beau domaine de Chokier vient d'être acheté par M. Jamar, propriétaire de houillères, domicilié à Ans, pour le prix de huit cent mille francs.

Ce château, bâti sur un rocher suspendu au-dessus de la Meuse, fut construit il y a environ deux siècles par le comte de

soin de voir sa fille en particulier pour la charger de porter des secours à des familles malheureuses. Mes bienfaits, dit-il, offerts par votre charman é fille en auront bien plus de prix. La pauvre mère, dont le comte avait gagné toute la confiance, ne crut pas devoir refuser ce léger plaisir à Mortello, qui paraissait y tenir beaucoup. Sous prétexte d'une indisposition, elle refusa sa fille chez elle, et quand le lâche séducteur fut arrivé, elle sortit et laissa son Antonina avec lui.

A peine Mortello se voit-il seul avec Antonina, que se croyant maître de la victime, il lui dit: « Ecoutez-moi bien, Antonina, vous êtes belle et je vous aime, vous le savez déjà; mais vous avez refusé jusqu'à présent l'offre de mon cœur. Vous êtes généreuse, vous aimerez à soulager ceux qui souffrent; eh bien! je vous donnerai de l'argent, beaucoup d'argent! Votre mère est vieille et infirme, vous resterez toujours auprès d'elle pour la soigner. Dieu me garde de vouloir vous séparer de celle qui mérite vos soins les plus assidus. Votre frère est obligé de travailler toute la journée pour suffire à vos besoins; je le ferai riche lui aussi, et pour tant de bienfaits, je ne vous demande qu'un peu d'amour. »

A ces mots, Antonina, qui avait écouté les paroles du comte avec une anxiété et une terreur qui se trahissaient malgré elle, répondit :

— Les offres que vous me faites sont brillantes, mais je ne puis les accepter. Nous sommes pauvres, mais notre travail suffit à nos besoins. Vous voulez que je vous aime; je ne vous connais pas: c'est à peine si je vous ai vu. Moi, pauvre fille, aimer un grand seigneur! ce serait une folie.

— Tu serais si heureuse, mon Antonina!

— N'approchez pas, vous me faites peur!

— Ainsi, tu renoncerais à ces parures brillantes, à tout ce bonheur que je te donnerai? Et pourquoi?

— Oui, j'y renonce, et c'est pour mon Pietro, qui vaut à lui seul tous les trésors du monde.

Le comte allait se fâcher, mais il se calma. Il eut de nouveau recours aux promesses; Antonina fut inébranlable. Hors de lui-même, Mortello s'élança sur la jeune fille, l'étreint de ses embrassements de feu. Un moment elle est interdite. Mais voyant le comte furieux, elle saisit, en se débattant, un poignard que le comte portait sur lui, et s'en frappa à la poitrine.

Mortello la voyant tomber prend la fuite. Un instant après, la malheureuse mère arrive; elle trouve sa fille baignée dans son sang. Vous avez vu le reste.

BENJAMIN BALMELLE.

(La suite à un prochain numéro.)

Berlo, appartenant à une des familles les plus opulentes du pays de Liège.

Il fut acquis, il y a environ 40 ans, par le général Loison, un de ceux qui acquirent tant de célébrité dans les armées de Napoléon.

C'est de la fille de ce général, la baronne de Serdobin, que M. Jamar vient d'acquiescer la propriété du château.

Ainsi, en moins de 50 ans, ce bien aura passé d'une famille féodale, à une illustration militaire pour appartenir enfin à un industriel.

Singulière conformité avec les nombreux changements qu'ont subi en ces derniers temps les tendances du siècle !

Nous avons annoncé hier, le malheureux événement arrivé à Vieux-Waleffe, arrondissement de Huy; voici quelques détails qui nous sont parvenus à ce sujet :

Samedi dernier, vers midi et demi, la machine à vapeur d'un moulin, à Vieux-Waleffe, ayant crevé, une violente explosion en est résultée et le bâtiment a été bouleversé de fond en comble. Dix ouvriers étaient dans le bâtiment; ils ont été renversés, blessés, brûlés et la plupart ensevelis sous les décombres. Cinq sont morts. Les cinq autres sont couverts de plaies et de brûlures. MM. les docteurs Krans et Tombeur ont été aussitôt appelés pour donner leurs soins à ces malheureux; on espère que leurs blessures ne seront pas mortelles.

Parmi les morts est un nommé Badet, de Huy, qui y dirigeait une distillerie; il était dans sa chambre au premier lors de l'explosion; il a été lancé à environ 50 pieds en l'air et est retombé mort dans une prairie voisine. Joseph Jassoigne, charpentier, de Vieux-Waleffe, a été lancé dans la chaudière, tout brûlé, et a eu les os et la tête fracassés. Cet infortuné laisse une veuve enceinte avec cinq enfants en bas-âge. Son fils, âgé de 8 ans, était près de lui au moment de l'événement; il n'a eu qu'un oreil emporté. Les trois autres qui ont succombé étaient aussi charpentiers.

Les 12 et 13 septembre dernier, deux ouvriers mineurs ont été condamnés, par le tribunal de Liège, chacun à 100 fr. d'amende et aux frais, pour avoir circulé dans les travaux souterrains des mines avec des lampes découvertes.

Dans l'intérêt des mineurs et des exploitans, il importe que cet exemple de juste sévérité soit généralement connu.

Les ouvriers mineurs ne doivent pas ignorer, qu'agissant pour leur propre conservation, l'autorité provinciale réclamera rigoureusement l'application des mêmes dispositions contre tous ceux qui contreviendraient aux réglemens.

L'époque fixée pour la levée de la classe de 1858 paraît être assez rapprochée, on parle du 15 décembre prochain.

On lit dans le *Messager de Gand*.

M. D'Herbigny nous autorise à déclarer qu'il est l'auteur de l'article: *Conduite des Orangistes*, qui a provoqué les poursuites du parquet. Ce matin, le propriétaire de notre journal a fait part de la lettre où M. D'Herbigny nous donne cette autorisation, à M. le procureur du roi, qui l'a renvoyé à M. le juge d'instruction devant qui il a subi un nouvel interrogatoire et entre les mains duquel la lettre est restée déposée. Maintenant vont cesser, nous l'espérons du moins, ces conjectures absurdes et ces commentaires peu charitables sur les auteurs présumés de l'article incriminé.

On lit ce qui suit dans le *Courrier belge*:

« On nous assure que le séquestre établi en 1850, sur les biens du roi Guillaume, est levé. Cet acte de notre gouvernement aura des résultats favorables au pays, car le roi Guillaume et les princes de sa famille ont en Belgique des dettes importantes envers plusieurs particuliers et établissemens publics qui vont ainsi être remboursés des sommes qui leur sont dues. Nous croyons même être bien informés, en assurant que le roi Guillaume est redevable à la Société générale d'une somme qui, par jugement du tribunal de Bruxelles, a été fixée à environ 17 millions de fr., prêtés sous la garantie personnelle du roi, avant 1850, pour l'exécution de grands travaux d'utilité publique. Cette somme est peut-être réduite actuellement à 14 ou 15 millions de fr., par l'imputation des intérêts et dividendes des actions du roi dans la même Société, mais il ne paraît pas moins certain qu'elle va rentrer dans la possession d'un capital considérable.

« Nous espérons qu'après qu'elle en aura été remboursée, elle fera, de nouveau, des avances sur quelques actions industrielles et notamment sur celles de la mutualité qui en est la représentation effective.

On écrit de Francfort, le 22 novembre :

A leur passage à Bonn, les deux princes de Saxe-Cobourg ont été reçus de la manière la plus cordiale par leurs anciens disciples. Le corps de musique des uhans leur a donné une sérénade. Le prince Albert possède un heureux talent poétique. Il a publié l'année dernière à Bonn, au profit des pauvres, un recueil de poésies, que son frère Ernest a mis en fort bonne musique.

Nous apprenons d'une source authentique des nouvelles, de Vienne au sujet des négociations entamées pour la reconnaissance de la reine Isabelle par les puissances de l'Europe orientale.

L'Angleterre et la France soutiennent que les motifs principaux pour ne pas reconnaître le gouvernement de fait de Madrid n'existent plus. Jusqu'ici une seule de ces puissances s'est montrée disposée à reconnaître le trône d'Isabelle sous certaines conditions.

Ces conditions sont, paraît-il, de réprimer tout élément républicain, une révision de la constitution de 1857, et de garantir à don Carlos et à sa famille, une position conforme à leur rang.

(Handelsblad.)
Une lettre, datée du 19, et arrivée à Vienne par le dernier courrier de Constantinople, communique un document que l'on peut regarder comme un manifeste du jeune sultan Abdul-Medschid, par lequel il donne à ses états les institutions européennes pour l'administration de la justice et pour la perception régulière des impôts, sans employer la violence. Il accorde également l'égalité devant la loi, la sûreté des biens et des personnes sans distinction de religion, et un système régulier de recrutement; en un mot, il leur accorde une constitution. On est à Vienne très satisfait de cette mesure du sultan; elle fait le plus grand honneur au jeune monarque.

Tout le monde vise à l'économie au temps où nous sommes, témoin le fait suivant, que publie l'*Echo Tournaisien*:

La société d'harmonie de Péruwelz, voulant ces jours derniers fêter Ste-Cécile sa patronne, a trouvé convenable de donner son repas à Bon-Secours sur le territoire français, afin d'y trouver des vins à un prix plus modique que ceux qu'on aurait pu lui procurer dans sa localité.

Voici un fait rapporté par les journaux anglais, et qui contraste singulièrement avec les mœurs et la civilisation du dix-neuvième siècle.

Les élèves du collège d'Eton ont la réputation d'être passablement mauvais sujets. Des désordres commis par eux l'année dernière à la foire de Windsor ne justifient que trop cette réputation. Pour empêcher le retour des désordres, défense fut faite vendredi dernier à tous les Etoniens, de traverser le pont qui sépare Eton de Windsor. Deux professeurs furent placés par le prévôt à l'une des extrémités du pont, avec la mission d'examiner tous les passans.

Les écoliers ne faisant aucun cas de la défense publiée à son de trompe, se ruèrent dans les rues défendues, et comme l'année précédente eulbutèrent tout ce qui s'opposa à leur invasion, et rossèrent les agens de la force publique.

Le lendemain, vingt-six d'entre eux, appelés par le régent dans la cour du collège, furent tous, petits et grands, fouettés avec un fouet de trois pieds de long, en présence de leurs camarades et d'une foule de curieux.

Les Anglais, qui corrigent les écoliers à coups de fouet et les soldats à coups de bâton, ont cependant de beaux discours tout prêts avec accompagnement de larmes, contre les corrections infligées aux nègres menteurs, gourmands ou voleurs, dans les colonies.

On écrit de Corfou, le 30 septembre 1859 :

La dernière récolte du raisin de Corinthe, dans les îles Ioniques, a donné pour résultat :

A Céphalonie	11,000,000 livres.
Zante	6,000,000
Ithaque	400,000
Total	17,400,000

Le temps ayant favorisé la récolte, la qualité est excellente. Le prix de cette denrée est aujourd'hui de 72 1/2 colonnats les 1,000 livres (environ 596 à 400 fr.), ou 40 c. la livre.

Voici l'arrêté royal qui ordonne l'établissement de l'hôpital militaire de perfectionnement :

« Léopold, roi des Belges, etc. Revu notre arrêté du 9 octobre 1855, n. 1928 bis (Journ. off. Milit. t. 1er., p. 328);

» Considérant que ledit arrêté avait pour but de suppléer à l'absence d'un hôpital militaire d'instruction, et qu'une expérience prolongée pendant plusieurs années a démontré de plus en plus qu'il est d'un haut intérêt pour l'armée qu'il soit institué, près d'un établissement militaire, pour les personnes nouvellement admises dans le service de santé, des cours de perfectionnement embrassant toutes les parties de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie;

» Sur la proposition de notre ministre de la guerre, nous avons arrêté et arrêtons :

» Art. 1er. Notre ministre de la guerre est autorisé à faire ouvrir, à l'hôpital militaire de Bruxelles, des cours de perfectionnement pour les officiers de santé de l'armée.

» 2. Cet établissement prendra la dénomination d'*hôpital militaire de perfectionnement*.

» 3. Indépendamment du service ordinaire à remplir, comme dans les autres hôpitaux militaires, le personnel des officiers de santé attachés à l'hôpital militaire de Bruxelles sera chargé de donner les cours, conjointement avec d'autres officiers de santé à désigner, au besoin, par notre ministre de la guerre.

» 4. Les cours embrasseront les matières suivantes et telles autres que le ministre de la guerre jugera utile de faire professer ultérieurement, savoir : La clinique interne avec les conditions de pathologie et de thérapeutique qui s'y rattachent; l'ophtalmologie théorique et pratique; l'hygiène militaire; la clinique externe; la clinique des maladies vénériennes; la médecine opératoire; la préparation et l'application des bandages et appareils; la chimie médicale, l'analyse, l'action des réactifs et la toxicologie; la préparation des médicaments et la manière d'en justifier l'emploi; les détails concernant, tant le service en général que les devoirs des officiers de santé dans toutes les positions.

» 5. Le ministre de la guerre fixera l'époque de l'ouverture des cours et déterminera, par un règlement particulier, le service de l'hôpital de perfectionnement, ainsi que l'ordre dans lequel les différens cours seront professés et suivis.

» 6. Les examens prescrits par l'article 6 de notre arrêté du 8 mars 1856, n. 2047 (Journ. mil. off., t. II p. 164), pour l'obtention des brevets vacans dans les grades au-dessous de ceux de médecin de garnison et de pharmacien de première classe, auront lieu tous les ans vers le mois de juillet, mais on n'y admettra, pour les grades de médecin-adjoint et de pharmacien de 3^e classe, que les officiers de santé de ces grades, commissionnés à l'hôpital de perfectionnement.

» A la suite de ces examens, il s'en fera d'autres qui auront pour objet de faire admettre, en qualité de commissionnés, le nombre de médecins-adjoints et pharmaciens de 3^e classe que les besoins du service exigeront.

» 7. Les médecins-adjoints et les pharmaciens de 3^e classe nouvellement admis et commissionnés, devront suivre les cours de l'hôpital de perfectionnement.

» Ils ne pourront obtenir le brevet de leur grade qu'après avoir, au bout de deux ans, satisfait aux examens de sortie dudit hôpital; s'ils échouent, ils seront licenciés.

» 8. Le temps à passer à l'hôpital de perfectionnement pourra être réduit, pour les médecins adjoints et pharmaciens de 3^e classe déjà admis et commissionnés, et qui mériteront une exception à cet égard, en raison des services réels qu'ils auront précédemment rendus dans leur emploi et de l'aptitude dont ils feront preuve.

» Notre arrêté du 9 octobre 1855, n. 1828 bis précité, est rapporté.

» 10. Notre ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

« Laeken, le 30 septembre 1859. Signé, LÉOPOLD.
« Contresigné WILMAR. »

BIBLIOGRAPHIE.

Manuel de l'art Héraldique par Mde. M....

Qui de nous, en lisant les romans de Walter Scott, ou tout autre ouvrage spécialement consacré à nous initier à la connaissance des mœurs, des coutumes et des hauts faits d'armes du moyen âge, n'a été souvent arrêté, dans ses lectures, par des descriptions héraldiques presque intelligibles pour lui, faute de notions suffisantes pour bien comprendre le sens et apprécier la valeur des termes de blason ! Le blason ! grave et royale futilité, nous direz-vous, science orgueilleuse et ridicule ! Les tems de la chevalerie sont passés. La noblesse elle-même s'en va. Les révolutions démocratiques lui ont enlevé la plus grande partie de ses prérogatives, et les droits de la naissance ne sont plus comptés pour rien.

Mais est-ce à dire pour cela qu'il ne faille connaître ni l'organisation de ces ordres de chevalerie, ni le langage emblématique qui traduisait, aux yeux du peuple, le pouvoir des familles nobles ? Oui, l'art héraldique serait inutile, si tous les pays du monde avaient le même caractère. et si l'on pou-

vait effacer de l'histoire les gestes et les idées de nos ancêtres. Mais dans beaucoup de pays, vous trouverez encore les droits de la naissance conservés dans les lois et les coutumes, ou les prérogatives de la noblesse empreintes dans les mœurs.

La noblesse ne périt pas plus que la nationalité d'un peuple. En Angleterre, et dans la plupart des contrées de l'Allemagne, on ne compte pas avoir reçu une éducation complète, si l'on n'a pas appris les premières règles d'un art qui, chez nos ancêtres, avait une si grande valeur.

Le blason se lie en outre à une foule de sciences et à un grand nombre de connaissances.

Il n'y a point d'histoire sans blason. L'art héraldique a joué, pendant tant de siècles, un rôle si important, qu'il forme un des caractères principaux du moyen-âge. C'était alors un besoin des mœurs, et il est devenu, de celles-ci, une traduction fidèle.

L'antiquaire et le savant ne peuvent l'ignorer davantage. Lisez donc ce langage mystérieux que nos ancêtres sculptaient sur leurs meubles, dessinaient sur leurs manuscrits, peignaient sur les banderoles de leurs armures; comprenez cela sans posséder la clé de la langue emblématique dont ils faisaient usage comme d'une monnaie courante, interprétez les anciennes médailles, les sceaux des souverains et des communes, les monnaies, les chartes, les titres authentiques des corporations et des familles, et vous appelez incessamment à votre secours l'art hiéroglyphique du moyen-âge.

La hiéroglogie elle-même, où la science des choses saintes, a besoin du blason. Chaque abbé, chaque évêque, archevêque ou cardinal, chaque pape, chaque corporation religieuse a ses insignes et ses armoiries, et ces signes ont leur valeur et sont combinés d'après les règles d'un art qui, par cela même, est encore nécessaire aujourd'hui. Les processions, ces cérémonies pompeuses du culte catholique, les jubilés, dont la Belgique a donné de si splendides exemples, sont des restes des tems féodaux, et leur organisation demande la connaissance des règles héraldiques.

Il en est de même, lors de ces grandes fêtes nationales qui deviennent des époques dans l'histoire, comme les sacres des rois, les couronnemens des souverains, les joyeuses entrées, les prestations des sermens de fidélité aux chartes et aux constitutions d'un pays. Alors les armoiries du royaume sont fixées, les pavillons nationaux déterminés, les insignes de la couronne établis. Alors l'ordre des préséances est réglé, et, dans toutes ces choses, l'art héraldique joue le premier rôle. La marine, dans la connaissance des pavillons, en a besoin tous les jours.

Le littérateur, le romancier, l'interprète de nos vieilles chroniques et de nos vieilles chansons, ne peuvent se passer de l'art royal. Tous les écrivains qui se sont occupés du moyen-âge ont puisé, dans les archives du blason, à pleines mains, et leurs descriptions ou leurs parodies perdraient, sans cette circonstance, leur charme principal : le coloris de l'époque.

Le blason a laissé ses empreintes au front de nos édifices gothiques, et il imprime encore ses armoiries sur les grands monuments des capitales. Comment donc lire, sur les cathédrales, les églises, les hôtels-de-ville, les édifices publics et même privés, la date de leur construction ou celle des changements qu'ils ont subis, si l'on ignore l'alphabet de leur langue ? Et les tombeaux, les pierres sépulcrales n'ont-ils pas aussi leur éloquence dans ces élégantes armoiries parlantes qui nous révèlent les noms et les titres de ceux qui reposent sous leurs dalles; les cryptes, les cimetières, les temples parlent à celui auquel le blason n'est pas inconnu; ils n'ont que le froid souvenir de la mort pour celui qui ne le connaît pas.

L'art héraldique est également indispensable aux peintres d'histoire et même de genre. Il ne doit pas non plus rester inconnu au naturaliste, au zoologue, au botaniste, au minéralogiste; car nos yeux ont préféré certains animaux, certaines plantes, certains minéraux à d'autres, et c'est ainsi que nous nous faisons une meilleure idée de l'usage de ces êtres, à ces époques reculées, ou que nous apprécions mieux les opinions qu'on avait alors d'eux et de leurs qualités, si nous consultons le rôle qu'ils jouent dans les armoiries et les circonstances où on les représentait.

Ces faits prouvent l'importance de l'art héraldique pour les beaux-arts, et notamment pour l'architecture, la sculpture, la peinture, la gravure, l'art de coloriste, et démontrent l'utilité du petit recueil qui vient d'être publié par une dame de cette ville, épouse d'un des professeurs les plus distingués de notre université. Aussi sommes-nous persuadés que ce travail, où l'on a établi avec netteté, clarté et précision les règles de l'art, à peu près comme on le fait dans les meilleurs traités anglais, sera favorablement accueilli par le public.

Ce manuel, qui est orné de 60 figures dessinées et coloriées avec soin, renferme en outre une comparaison du blason français avec le blason anglais, et une histoire abrégée des principaux ordres de chevalerie. Le style, toujours correct et élégant, dissimule, avec bonheur, l'aridité de la matière, et on arrive à la fin du livre avec la satisfaction d'avoir acquis des connaissances nouvelles, sans peine et sans fatigue.

Aucune pâte pectorale n'ayant subi d'expériences comparatives avec la PÂTE de NARÉ d'Arabie, il reste formellement constaté qu'elle est la seule qui ait été expérimentée et approuvée par un rapport des chimistes de la faculté de médecine, et par les docteurs de tous les hôpitaux de Paris.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 26 NOVEMBRE 1859.

Naissances : 5 garçons, 5 filles.

Décès : 1 garçon, 2 filles, 2 hommes, 5 femmes, savoir :

Jean Mathieu Joseph Dechamps, âgé de 68 ans, capitaine pensionné, faubourg Vivegnis, célibataire. — Jean Baptiste Hendel, âgé de 40 ans, sergent au 1er. régiment de ligne, célibataire. — Marie Catherine Gilon, âgée de 33 ans, hôtelière, derrière St-Pholien, veuve de Pierre Taskin. — Elis. Jhiné. Désirée Martiny, âgée de 26 ans, sans profession, rue de la Syrène. — Anne Marie Louis, âgée de 24 ans, sans prof., rue St-Nicolas-en-Glain, épouse de Math. Bern. Bierna.

ANNONCE LITTÉRAIRE

LIBRAIRIE

DE

J.-G. LARDINOIS éditeur

RUE DEVANT LES CARNES, N° 44-384, A LIÈGE.

L'HISTOIRE NATURELLE

MISE A LA PORTÉE DES ENFANS,

AVEC QUESTIONNAIRES,

Par un professeur, ancien élève de l'école normale de Paris, 2me. édition Belge, augmentée. 1 vol. in-18, 90 c.

ALMANACH DE BELGIQUE pour l'année bissextile 1840, joli volume de 256 pages, 40 c.

MANUEL ELEMENTAIRE DE L'ART HERALDIQUE, mis à la portée de tout le monde; ouvrage nécessaire à l'éducation, aux personnes de qualité, aux artistes, aux littérateurs, aux savans, aux voyageurs, etc., orné de 60 fig. Traduit de l'anglais par Mme. M***, 1 vol. in-18. Prix: fig. noires 1 fr. 50 c.; fig. coloriées, 5 fr.

AUX APOLOGISTES de l'université libre, un mot de réplique, par Eugène Nilarion (I. M. Verhaegen), 50 c.

VILLE DE LIÈGE.

Belges employés dans les parties cédées. Le collège des bourgmestres et échevins rappelle aux personnes que la chose concernée les dispositions de l'arrêté royal du 28 août dernier, lequel est ainsi conçu :

LEOPOLD, roi des Belges, à tous présents et à venir, salut! Vu l'art. 4 de la loi du 4 juin 1859, portant : Les fonctionnaires de l'ordre judiciaire et administratif, de résidence dans les parties du Limbourg et du Luxembourg détachées de la Belgique, jouiront de leurs traitements actuels, la première année, et, les années suivantes, des deux tiers du même traitement, aussi longtemps qu'ils n'auront pas été appelés à un autre emploi, et à charge d'avoir leur domicile et leur résidence en Belgique.

Par le roi : Le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, (Signé) DE THEUX. Pour expédition conforme : Le secrétaire-général du ministère de l'intérieur, (Signé) DUGNOLLE. Pour expédition conforme : Le greffier provincial, (Signé) F. N. J. WARZÉE.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Jeudi 27 novembre, 3e début de Mlle. Masson Dalti, 2me chanteuse, la PIE VOLEUSE, opéra en 3 actes. — La CHANOINESSE, vaudeville en un acte.

Vendredi prochain, 28, abonnement courant, 1re représentation de la reprise de la JUIVE, grand opéra.

AVIS. — Il ne sera délivré au contrôle de parquet militaire qu'à MM. les officiers en uniforme.

ANNONCES.

UN REMPLAÇANT pour la MILICE, classe de 1838, peut se présenter au n° 1078, sur la Batte, à Liège.

A LOUER dès-à-présent une belle MAISON située dans les Cloîtres de Ste.-Croix, jouissant d'une très-belle vue, ayant un rez-de-chaussée, cour, cuisine, salle à manger et un grand salon; au premier quatre pièces: en outre, chambre de domestique, belles caves, grenier et citerne. S'adresser au n° 53, dans la cour de l'église.

Pastilles de Calabre

POTARD pharm., rue St.-Honoré, 271. elles guérissent Toux, Catarrhes, Asthmes Maladies de Poitrine, Glaires; facilitent l'expectoration la liberté du ventre. Dépôt chez M. Leboutte-Decamps à Liège.

VENTE

Collection de Livres.

Les 5, 4 et 5 DECEMBRE, 2 heures de relevée, Il sera Procédé, en l'étude et par le ministère de M° RENOU, notaire à Liège, à la VENTE AUX ENCHÈRES, d'une belle COLLECTION DE LIVRES de Jurisprudence, Médecine, Sciences, Littérature, Histoire, etc., etc. Le Catalogue se distribue en l'étude dudit notaire.

A LOUER

en jouir tout de suite,

GRANDE MAISON,

A PORTE COCHÈRE, Avec magasin, cour, citerne, pompes, écuries, une prairie de 18 verges grandes, et un jardin de 5 verges, planté ainsi que la prairie, d'arbres en plein rapport; le tout contigu, situé faubourg Ste-Marguerite, à Liège.

Ce bien entouré en partie de murs, convient par sa situation et son étendue à un horticulteur ou pépiniériste. S'adresser à M° BIAR, notaire, place St-Paul, ou à M. Reul, huissier, rue Royale, à Liège.

Le Mercredi 4 Décembre 1859, à 2 heures de relevée, M° DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères en son étude, rue Féronstrée :

une pièce de terre,

En la commune de ROCOUR, derrière la barrière de Ste.-Walburge, contenant 168 ares 95 centiares (un bonnier 18 verges grandes 15 petites), joignant du levant à Simon Parmentier, du midi à MM. Michel Orban, Wery, Jabon et Jean Renson Beaujean, du couchant au bureau de bienfaisance de Liège, et du nord à M. Parmentier, propriétaire à Liège, et au sieur Parmentier, cordonnier.

Indépendamment de la bonne qualité de cette pièce de terre, sa proximité de la chaussée la rendrait propre à y établir une briqueterie des plus productives. Cette vente aura lieu définitivement sans réserve d'information ni de surenchère sur la mise à prix de six mille francs. S'adresser audit notaire.

avis pour surenchérir.

Par procès-verbal d'adjudication publique avenu devant M° DE BEFVE, notaire à Liège, le 26 novembre 1859, dûment enregistré,

LES IMMEUBLES ET RENTES

ci-après ont été adjugés, savoir :

- 1. Une MAISON, située à Liège, au tournant de la rue Saint-Hubert, n. 663 vieux et 5 nouveau, enseignée de l'Ecureuil, moyennant le prix de treize mille sept cents francs;
2. Un petit BIEN, situé à Voroux-Goreux, consistant en maison d'habitation, étable, grange, puits et fours, avec cour, jardin, prairie et terres arables, d'une étendue superficielle de deux hectares quatre-vingt-six ares et quatre-vingt-un centiares, pour la somme de quatorze mille francs;
3. Une RENTE de 29 francs 17 centimes ou 24 florins Brabant-Liège, au capital de 600 fls. pareils, due par DD. Monon et consors de Voroux, au prix de cinq cents francs;
4. Et une autre RENTE de 557 litres, soit 12 seltiers d'épeautre, effractionnés à 12 florins de Liège, que doit la veuve Jean Fréson de Voroux, moyennant deux cent vingt francs;
Aux termes des conditions de cette vente, on peut, jusqu'au six décembre 1859, à midi, surenchérir d'un vingtième sur le prix desdits immeubles et d'un dixième sur celui des rentes, en faisant la déclaration en l'étude de M° DE BEFVE, notaire, rue Sœurs de Hasque n. 281-19, à Liège.

LES COURS

ALLEMANDE de M. le professeur WIES sont OUVERTS. Les LEÇONS se donnent TOUS LES SOIRS de 6 heures et 1/2 à 7 heures et 1/2, et trois fois par semaine pour chaque cours; savoir: les Lundi, Mercredi et Vendredi pour le COURS DE COMMERCE, qui comprend la Tenue des Livres en partie simple et double, la Correspondance, les Changes, etc.; et les Mardi, Jeudi et Samedi pour LA LANGUE ALLEMANDE, enseignée, ainsi que le Commerce, d'après les méthodes promettant les progrès les plus rapides, et, à la fois, par Principes et PAR LA CONVERSATION.

PRIX DES DEUX COURS RÉUNIS: 10 FRANCS par mois. UN SEUL COURS: 6 FRANCS. On continue à s'inscrire, de 2 1/2 à 5 1/2 heures de l'après-midi, chez le professeur, PIED DE PIERREUSE, n. 12.

BELLE VENTE

D'IMMEUBLES.

Le samedi 14 Décembre 1859, à 9 heures du matin, Chez M. HENTJENS, à la Barrière, à BOMBAYE, il sera vendu publiquement, par le ministère de M° FLECHET, notaire à Warsage, les IMMEUBLES dont le détail suit, savoir :

Table with columns: V. G. V. P., COMMUNE DE NEUFCHATEAU, ARES CENT., and descriptions of land parcels with their respective areas and locations.

A VENDRE POUR EN JOUIR TOUT DE SUITE, Belle Maison Neuve,

très solidement bâtie et fraîchement décorée, située rue Laruelle, près de l'Église de St-Jean-en-Île, à Liège, consistant : en salons, place à manger, cabinet, office, lavoir citerne et caves dessous; 2 salons et 2 cabinets au 1er étage, 4 pièces au second et des étages est garnie d'une cheminée en marbre. Une grande cour derrière, au fond de laquelle il se trouve une écurie pour 5 chevaux et une remise pour trois voitures avec chambres de domestiques et grenier à foin au-dessus.

CHEMIN DE FER. — HEURES DE DÉPART.

Table listing train schedules for various routes including Liège to Brussels, Antwerp, and other cities, with departure times and class information.

BOURSES.

Table of market data for Paris, Amsterdam, Antwerp, and Brussels, listing various financial instruments, exchange rates, and commodity prices.